

Compte rendu du conseil municipal

du vendredi 24 juin 2016

Présents : MM. Daniel JUGY, Jean-Pierre TOULOUSE, Michel AUDRAN, Yves BLANCHET, Antonio PEREZ, Patrice REVAH, Charles SPETH, Danielle DAUBE, Fabienne JOUVE, Elizabeth PEREIRA.

Excusés : Philippe POULEAU, Sylviane LAURO, Marion JUSTRABO.

Philippe POULEAU donne pouvoir à Jean-Pierre TOULOUSE.

Sylviane LAURO donne pouvoir à Fabienne JOUVE.

Marion JUSTRABO donne pouvoir à Yves BLANCHET jusqu'à son arrivée à 19H37 (délibération périmètre de l'agglomération).

Mairie : Aurélie BILLARD, adjointe à la direction des services.

Ouverture de la séance à 18h00 par monsieur le maire.

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Fabienne JOUVE.

La directrice adjointe des services, Aurélie BILLARD, donne lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal du 8 avril 2016. Pas d'observations, ni de questions, signature du registre des délibérations.

Ordre du jour

1-RESEAUX – Eau/Assainissement – Délégations des services publics – Rapport 2015 prix et qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement

Eau :

Monsieur Jean-Pierre TOULOUSE, adjoint délégué à la voirie, aux réseaux et à l'environnement, présente et commente le rapport établi par monsieur le maire sur le prix et la qualité du service de l'eau d'après les données établies par le fermier, la SAUR. Ce rapport sera transmis à la Préfecture, à la Direction Départementale des Territoires et mis en ligne sur le site de l'Observatoire national des services de l'eau et de l'assainissement. Concernant la fuite de 17 000 m³ mentionnée dans le rapport, monsieur Jean-Pierre TOULOUSE précise qu'il s'agissait de la fuite repérée au lotissement du Château, aujourd'hui réparée. La TVA est à 5.5 %. Les chiffres présentés font ressortir un rendement plus important qu'en 2014 en raison de cette fuite importante. Il faut noter que les travaux du Collet et du Vallon de Fergons vont participer à l'amélioration du rendement dès la fin des travaux qui seront engagés en septembre 2016.

Assainissement :

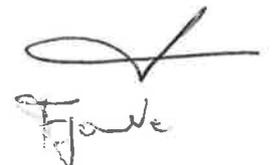
Monsieur Jean-Pierre TOULOUSE, adjoint délégué à la voirie, aux réseaux et à l'environnement, présente et commente le même rapport concernant le service de l'assainissement.

Il y a moins d'abonnés que pour le service de l'eau. Le volume d'eaux usées a augmenté depuis 2014 en corrélation avec l'augmentation du volume d'eau consommée. Il est précisé que les boues issues du traitement de la station sont acheminées au compostage de Manosque.

Avant de clore sa présentation, monsieur Jean-Pierre Toulouse présente un exemple de facture au 31/01/2015 pour une consommation d'1m3 d'eau en distinguant le coût de l'abonnement du coût de la consommation.

Monsieur Antonio Pérez demande à monsieur le maire si le transfert de la compétence eau/assainissement à la communauté d'agglomération aura une incidence sur les tarifs. Monsieur le maire indique qu'au 1^{er} janvier 2018, la communauté d'agglomération reprendra notre contrat actuel de délégation de service public avec la SAUR, qui arrivera à échéance en 2021. Concernant les tarifs, on ignore encore quelles mesures seront prises.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.



2-VOIRIE - Dénomination du rond-point situé à l'entrée de la commune de Digne

Monsieur le maire rappelle que ce rond-point est entretenu pour les espaces verts par la ville de Digne-les-Bains mais qu'il est situé sur le territoire communal. Afin de mettre en valeur le label UNESCO obtenu par le Géoparc de Haute-Provence, monsieur le maire propose : le rond-point des AMMONITES.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

3- SECURITE – Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) - Adhésion de la commune d'Entrages

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la commune d'Entrages au SMAB.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

4- DEMOGRAPHIE – Recensement de la population 2017

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu le 09/05/2016 de la Direction régionale PACA de l'INSEE, division recensement de la population. Cette enquête aura lieu du 19/01/2017 au 18/02/2017. Deux agents recenseurs devront être recrutés à cet effet durant un mois. Afin de mener à bien cette opération, un coordonnateur communal doit être désigné par arrêté. Monsieur le maire propose que madame Jocelyne BOUCHET, agent administratif, soit nommée coordinatrice.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

5- PERSONNEL COMMUNAL – Contrat emploi d'avenir au sein des services techniques municipaux

Madame Danielle DAUBE, adjointe déléguée aux ressources humaines et aux affaires sociales, indique que ce contrat est destiné à des jeunes âgés entre 18 et 25 ans, peu qualifiés, en situation de précarité ou habitant une zone spécifique d'éligibilité. C'est un contrat de droit privé conclu pour un an renouvelable deux fois, avec un suivi régulier effectué par la Mission locale. Cette dernière propose des candidats et une fois le recrutement opéré, elle suivra le candidat dans son parcours professionnel. Ce contrat serait proposé au sein des services techniques municipaux vers mi-juillet 2016.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés

6- ENFANCE- Centre de loisirs été 2016 – Convention de mise à disposition d'une partie des locaux scolaires à l'association Léo Lagrange Méditerranée

Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'une convention tripartite entre la CCABV, l'association et la mairie pour que le centre aéré puisse se tenir dans les locaux du groupe scolaire du 6 juillet au 19 août 2016. Celle-ci est renouvelée chaque année.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

7- ENSEIGNEMENT – Année scolaire 2016-2017

- Activités périscolaires :

Afin de renouveler l'organisation des activités périscolaires pour l'année scolaire 2016-2017, monsieur le maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement des conventions organisant les différentes activités, la mise à disposition de locaux et des deux ATSEM.

- Convention (pluri)annuelle d'objectifs avec l'association Léo Lagrange Méditerranée.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Convention de mise à disposition de deux aides-maternelles et de locaux scolaires auprès de l'association Léo Lagrange Méditerranée.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

A 2


- Demandes d'aides financières.

Concernant les activités issues de la réforme des rythmes scolaires, la commune doit renouveler ses demandes de subventions auprès de l'Éducation nationale (50 € par élève) et de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) PACA. Le dispositif d'aide du Conseil départemental n'existe plus.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Convention d'utilisation des locaux solaires pour le centre aéré du mercredi après-midi pour l'année scolaire 2016-2017.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Convention avec la commune de Mallemoisson - Achat d'un test psychométrique.

Monsieur le maire fait lecture du courrier de demande de cofinancement entre communes pour acquérir un test psychométrique pour le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased).

Le montant prévisionnel s'élève à 1201€ HT. Il sera réparti au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2016-2017. Cela représenterait pour Aiglun, environ 187.20 € pour 117 élèves inscrits.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés

8-INFORMATIQUE- Dématérialisation contrôle de légalité et contrôle budgétaire – Conventions @ctes

Monsieur le maire informe de l'installation dès début juillet de nouveaux logiciels informatiques pour la gestion financière de la commune (comptabilité, budget, etc.), les ressources humaines (paie) et la gestion des affaires communales en lien avec les habitants (état civil, recensement, cimetière, etc.).

Avant de pouvoir transmettre au contrôle de légalité de la Préfecture les différents actes administratifs qui le concerne, une convention appelée @ctes doit être signée. Monsieur le maire doit être autorisé par le conseil municipal à la signer.

Vote favorable et à l'unanimité des membres présents et représentés

9-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -INTERCOMMUNALITE -Périmètre de la future agglomération de Digne-les-Bains

Madame Marion JUSTRABO arrive et rejoint le conseil municipal.

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'arrêté préfectoral n°2016-112-006 du 21 avril 2016 portant périmètre de la communauté d'agglomération de Digne-les-Bains à laquelle la commune d'Aiglun appartiendrait à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet de périmètre dans un délai de 75 jours à compter du 27 avril 2016, date de notification de l'arrêté préfectoral susdit.

Le projet de périmètre est diffusé sur écran et chaque conseiller municipal est appelé à se prononcer individuellement sur celui-ci. Chacun conserve l'opinion qu'il a exprimé lors du conseil municipal du 11 décembre 2015 lors du vote du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

A la suite des discussions et interrogations, monsieur le maire appelle au vote :

Vote favorable : 6 voix

Vote contre : 6 voix

Abstention : 1

10 – ELUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs de la part du conseil municipal

- **Cimetière** : une concession d'une place pour 30 ans a été renouvelée (300 €), 1/3 de la somme est versée au budget de CCAS, et les 2/3 au budget principal.



- **Informatique** – Logiciels et tiers de télétransmission pour la dématérialisation contrôle de légalité et contrôle budgétaire.

En raison de l'arrêt de la gamme Wmagnus de Berger Levrault au 31 décembre 2016 et face à l'exigence de plus en plus forte de dématérialiser les données comptables notamment, monsieur le maire informe le conseil municipal du renouvellement de l'ensemble des logiciels dédiés à l'administration et à la gestion communales.

Le choix s'est porté sur une solution pack « e.magnus évolution » de Berger Levrault, Agence Méditerranée, Le Mila 195 rue Alfred Sauvy 34470 Perols, pour un montant total de 6 604.50 € ht, la récupération des données et leur transfert étant garantis par l'éditeur Berger Levrault. Les frais de maintenance du pack « e.magnus » s'élèveront ensuite à 2 207.94 € ht par an à compter de 2017 durant 3 ans.

Concernant la dématérialisation des données comptables et des actes administratifs, un contrat Berger Levrault Echanges Sécurisés a été choisi avec la même société pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 135.00 € ht par an, ainsi qu'un certificat électronique valable 3 ans pour un montant de 450.00 € ht. 680.00 € ht de frais d'installation sont prévus pour ces fonctionnalités.

- **Matériel** : Mobilier église du Vieil Aiglun.

1 chariot et 96 chaises ont été achetés auprès de GUICHARD COLLECTIVITES, 268 chemin des Plaines, 13119 Saint-Savournin pour un montant de 4 332,92 € ht. Cette acquisition sera ajoutée aux dépenses transmises pour solliciter le solde de la subvention de l'Etat pour les travaux de l'église.

- **Sinistres** :

Suite à l'effraction du groupe scolaire en date du 24 février 2016, monsieur le maire informe le conseil municipal du montant perçu pour l'indemnisation des dommages liés soit 615,63 € versés par la MAIF. L'indemnité perçue représente 100 % des frais engagés en réparation de ce sinistre.

- **Enseignement** : Convention de prélèvements de surfaces-Avenant n°01.

Un avenant n°01 à la convention de prestations de services de prélèvements d'échantillons pour la restauration scolaire a été signé avec le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence – laboratoire vétérinaire départemental, quartier Saint-Christophe, rue Nicéphore Niepce, BP 9007, 04990 Digne-les-Bains cedex pour l'année 2016. Cet avenant concerne les modalités techniques du dénombrement de la flore lactique et n'a pas d'incidence financière.

-**Finances** : Engagements comptables.

Mr le maire fait part au conseil municipal des dépenses qu'il a engagées pour la période du 08/04/2016 au 24/06/2016, pour le budget eau/assainissement et le budget principal selon le tableau annexé au présent compte-rendu.

11-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mairie de CHEVAL-BLANC – Action judiciaire contre SODEO abandonnée

A-M-F- Baisse des dotations de l'Etat

SDIS -Bulletin annuel d'information

A.M.D.- Les Maires vont ester l'Etat en justice

A.M.D.-Commission des Finances du 07 avril

ENEDIS au lieu ERDF

MM. AUDRAN et PEREZ au Congrès des Maires

Ministre de la Ville, Jeunesse et Sports - Label ville active et sportive

S.M.A.B.- Lettre d'information Contrat Rivière

A.M.D.-A.G. et salon professionnel à Sisteron le 23 septembre prochain

J.Y. ROUX – Questions orales du Sénat (transfert compétences eau et assainissement)

PREFECTURE ET A.M.D. -Vigilance attentats EURO 2016 et Responsabilité pénale du Maire



Madame Aurélie BILLARD, directrice adjointe des services, fait circuler l'ébauche élaborée par la ville de Digne pour la banderole Opération Libre. Celle-ci sera posée au-dessus de l'entrée de la commune fin juillet 2016.

DATES A RETENIR (voir listing de M le maire)

Rappel de monsieur le maire : 24/07 inauguration de l'église du Vieil Aiglun

Lecture des remerciements et cartes reçus depuis le dernier conseil municipal

Séance levée à 20H18

Vu le maire,

Daniel JUGY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Jugy', with a long horizontal flourish extending to the right.

La secrétaire de séance,

Fabienne JOUVE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabienne Jouve', with a stylized, angular shape.

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - Dépenses engagées du 08/04/2016 au 24/06/2016 : néant**BUDGET PRINCIPAL - Dépenses engagées du 08/04/2016 au 24/06/2016 :**

FOURNISSEURS	OBJET	TTC	DATE	N°	SECT°
Guichard collectivités	Poubelle pour vieil Aiglun	346.80 €	24/06/2016	141	INVEST
Signature Industrie	Panneaux signalisation	269.26 €	25/04/2016	107	INVEST
Vitrail Bléone	Vitraux église vieil Aiglun	11 960.00 €	14/04/2016	89	INVEST
Vitrail Bléone	Grillage de protection vitraux	2 650.00 €	14/04/2016	90	INVEST
CEF	Disjoncteur stands	117.60 €	09/05/2016	113	FONCT
CEF	Disjoncteur stands	163.94 €	12/05/2016	120	FONCT
Wurth France	Fournitures outillage 2016	212.30 €	06/06/2016	134	FONCT
Negro	Béton pour voirie	61.15 €	12/05/2016	121	FONCT
Alpes du Sud Matériaux	Enrobé à froid pour voirie	309.60 €	12/05/2016	122	FONCT
Quincaillerie Angles	Echange polaire sans manche PC école	21.60 €	19/05/2016	124	FONCT
Lacoste	Tableau blanc adhésif pour école	30.05 €	25/04/2016	109	FONCT
Bureau Vallée	Papier épais carton d'invitation inauguration	8.15 €	07/06/2016	135	FONCT
Pharmacie Bléone Sud	Produits pour pharmacies	303.10 €	21/04/2016	106	FONCT
Jardinerie Marrou	Complément plantations	440.90 €	15/04/2016	101	FONCT
Estornel	Fournitures arrosage 2016	509.22 €	30/04/2016	112	FONCT
Brossette	Réparation fuites mairie et WC STM	139.43 €	20/05/2016	126	FONCT
Alpes Provence menuiserie	Poignée porte salle musculation	120.00 €	27/05/2016	131	FONCT
Michel Sarl	Réparation toiture bibliothèque	3 036.00 €	15/04/2016	99	FONCT
CEF	Mise en conformité électricité STM et mairie	454.37 €	20/04/2016	103	FONCT
Azur Autos	Réparation freins 205	480.82 €	15/04/2016	100	FONCT
Duparc	Fournitures entretien véhicule	703.22 €	11/05/2016	115	FONCT
Provence auto bilan	Contrôle technique 205	81.00 €	11/05/2016	116	FONCT
Provence auto bilan	Contrôle technique Fiesta	81.00 €	11/05/2016	117	FONCT
Aymes et fils	2 pneus + montage Scudo	189.60 €	11/05/2016	119	FONCT
Boyer formation	Test psychotechnique conduite STM	389.99 €	20/04/2016	102	FONCT
GFI Géosphère	Formation logiciel Cart'Ads pour nouvel agent	206.40 €	11/05/2016	114	FONCT
Arts et fleurs	Gerbe cérémonie 8 mai	45.00 €	29/04/2016	111	FONCT
Arts et fleurs	Bouquet	40.00 €	20/05/2016	125	FONCT
Arts et fleurs	Gerbe cérémonie 18 juin	45.00 €	09/06/2016	137	FONCT
Jardin Florence	Vase	40.00 €	29/04/2016	110	FONCT
La Poste	Lettres suivies 50g et 100g	27.30 €	10/06/2016	139	FONCT
Centre de gestion	Intervention archiviste	1 020.00 €	10/06/2016	138	FONCT

TOTAL : 24 502.80 €